Smart CONTROL

TVA : BE08 0346 8222
Rue de la culée 38, 1457 Walhain

TEL : +32 10600271
info@smart-control.be

IBAN : BE13 0689 4959 2439
www.smart-control.be

Client / Entreprise: Bernadette Caprasse
Adresse : Route de Namêche 55, 5310 Éghezée

TVA:
Contact : bernadettecaprasse7@gmail.com

No Client: 0499601782
Pers.Cont.:

N°Rapport : ED1052831010151709

N° Rap Précédent :

ORGANISME DE CONTRÔLE AGREE / ERKENDE KEURINGSINSTANTIE

RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE

INFORMATIONS GENERALES

Type d'installation : Contrôle périodique
Type de locaux : Maison
Lieu d'inspection : Route de Namêche 55, 5310 Éghezée
Etage :
Référence : R.G.I.E Livre 1, Partie 6 Chapitre 6.5
Agent visiteur : Lemaire Corentin
Propriété de :

Date d'inspection : 18/09/2026
Date d'émission : 18/09/2026
Installateur: /
Autres règlements :
Documents de référence : Schéma
A réinspecter au plutard dans : 12 mois

CARACTERISTIQUES DU POINT DE BRANCHEMENT

G.R.D : ORES
Numéro EAN : Pas disponible
Raccordement :
N° Compteur: 16216132
Marque : PAFAL
Tension de serv. : 3N400V
Liaison comptage-coffre TGBT(mm²) : 10 mm²
Type de Câble : XVB

Nature du courant: Alternatif
Nombre de cond. : 4
I.Jour(1.8.1.) : 366
II.Nuit(1.8.2.) : 760
Jour(2.8.1) : /
Nuit(2.8.2) : /
Prot. princ. branchement : aut. 4p 25A
Section (mm²): 10 mm²

CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Schémas conformes et signés : NON
Description Installation :
voir les schémas en annexe : Non
Installation exécutée conformément aux schémas : OK
Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...) : OK
Continuité PE et liaison équipotentielle : OK

Electrode de terre et interrupteur différentiel

type d'électrode: Boucle de terre
Section cond. de terre: 35 mm²
Inter. diff. général : 4p 400A/300mA
Nbre de diff. supplem:
Différentiels essaie par bouton test: OK

Resistance de disp.(Ohm) : 8,62
Inter. diff. secondaire : 4p 40A/30mA
Inter. diff. supplem :
Scellé par plombage :

Protection contre les chocs électriques

Contre les contacts directs: OK
Test des boucles de défaut: OK

Contre les contacts indirects: OK
Resist. d'isolement (MOhm) : >0,50

Matériel et influences externes : OK
Nombre de tableaux : 4
Nombre de circuits terminaux : 31
Pas encore installé :

Identification circuit : OK

Adéquation entre les dispositifs de protection et la section des conducteurs : OK
Adéquation entre le différentiel et la valeur de la résistance de dispersion de l'électrode de terre : OK
Appareil mobile à poste fixe et appareil fixe : OK
schéma unifilaire et plans de position ont été signés de nouveau pour approbation : Non

ORIGINAL

CONCLUSION

L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU LIVRE 1 DU RGIE (AR 08/09/2019)

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant la date précisée dans les informations générales (A réinspecter au plus tard dans :).
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour le Directeur Technique,
L'inspecteur,



ORIGINAL

L'inspecteur confirme avoir suivi toutes les points de la check-list: OUI

NOTES

1- Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection..
2- Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

INFRACTIONS

(I11 (S.S.3.1.2.1-a), (b) - Le schéma unifilaire est manquant), (incomplet ou n'est pas en concordance avec l'installation.), (I12 (S.S.3.1.2.1-a), (b) - Le plan de position est manquant), (incomplet ou n'est pas en concordance avec l'installation.), (I13 (S.S.3.1.2.1-a), (b) - Les coordonnées adresse), (propriétaire), (installateur manquent ou sont incomplétes sur les schémas.), I1 () -

Description des infractions

/

REMARQUES

► Disjoncteur détérioré;
► Maximum 2 fils par borne.

DEROGATIONS

CONSEILS

a) l'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
d) l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

ORGANISME DE CONTRÔLE AGREE / ERKENDE KEURINGSINSTANTIE

TVA : BE08 0346 8222
Rue de la culée 38, 1457 Walhain

TEL : +32 10600271
info@smart-control.be

IBAN : BE13 0689 4959 2439
www.smart-control.be

Client / Entreprise: Bernadette Caprasse
Adresse : Route de Namêche 55, 5310 Éghezée

TVA:
Contact :
bernadettecaprasse7@gmail.com

No Client: 0499601782
Pers.Cont.:

Enregistré par Corentin Lemaire le 2026-09-18 17:16:15

N° Rap Précédent :

ORIGINAL

ORGANISME DE CONTRÔLE AGREE / ERKENDE KEURINGSINSTANTIE